



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Bovins

Question au Gouvernement n° 1859

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Lucien Renaudie.

M. Lucien Renaudie. Monsieur le ministre de l'agriculture, l'affaire dite «de la vache folle» a porté un coup très dur au secteur bovin français déjà fortement affaibli par les dévaluations monétaires successives dont ont surtout bénéficié les éleveurs italiens et espagnols. Ses conséquences se font particulièrement sentir dans des régions d'élevage traditionnel telles que le Limousin dont je suis l'élu. Les agriculteurs de ces zones se sont en effet spécialisés dans l'élevage de broutards afin de profiter de l'atout essentiel de nos terres qui sont des prairies dans lesquelles toute autre production agricole est quasiment impossible. Ces éleveurs, qui se sont engagés dans une politique de qualité et dont les veaux sont élevés sous la mère, avec une alimentation naturelle, subissent aujourd'hui de plein fouet la baisse de la consommation et celle des cours qui en découle. Monsieur le ministre, quelles mesures entendez-vous prendre en faveur des éleveurs de broutards ? Ou en sont les négociations européennes engagées à ce sujet ? (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation.

M. Philippe Vasseur, ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation. Monsieur le député, vous le savez mieux que personne compte tenu de la région qui est la votre, depuis des mois les éleveurs bovins sont confrontés à une crise exceptionnelle, d'une ampleur sans précédent.

Face à cette crise, le Gouvernement a multiplié les mesures depuis des mois. Je tiens d'ailleurs à souligner l'effort particulier que l'administration française a accompli pour que les décisions prises au mois de juin par le Conseil européen soient très rapidement mises en application et pour que les primes prévues soient payées. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

Monsieur le député, j'ai quelque chose à vous annoncer: aujourd'hui, 16 octobre, 1,2 milliard ont été versés par anticipation aux éleveurs au titre de la prime au maintien du troupeau vache allaitante et de la prime spéciale bovins mâles. C'est le résultat de l'initiative prise par la France lors du Conseil européen de septembre, pour dégager sur le budget de 1997 les marges de manœuvre dont nous aurons besoin pour de nouvelles aides. Je pense en particulier aux éleveurs de broutards qui sont particulièrement touchés. Je sais que la perspective des semaines à venir les inquiète. Je voudrai leur dire que nous avons obtenu de l'Europe une politique d'achats publics dont les modalités ont été revues vendredi dernier et qui permettra de soutenir le marché. Par ailleurs, en septembre, la France a demandé à la Commission de lui présenter, pour le Conseil qui aura lieu le 28 octobre, des propositions d'aides spécifiques pour les éleveurs de broutards.

De mon côté, j'ai multiplié les interventions aussi bien auprès du commissaire Fischler qu'auprès des ministres des autres pays de l'Union européenne. Nous prendrons le temps qu'il faudra. Nous y passerons des nuits s'il le faut, mais nous ne pouvons pas tolérer que l'Europe se sépare sans avoir pris des décisions concernant les éleveurs de broutards.

Indépendamment de ce qui doit être fait au niveau européen, la France prendra ses responsabilités. Comme l'ont dit le Président de la République et le Premier ministre, il est hors de question de laisser tomber les éleveurs, qui souffrent aujourd'hui d'une crise dont ils ne sont nullement responsables. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour

la Republique.)

Texte de la réponse

M. le president. La parole est a M. Lucien Renaudie.

M. Lucien Renaudie. Monsieur le ministre de l'agriculture, l'affaire dite «de la vache folle» a porte un coup tres dur au secteur bovin francais deja fortement affaibli par les devaluations monetaires successives dont ont surtout beneficie les eleveurs italiens et espagnols. Ses consequences se font particulierement sentir dans des regions d'elevage traditionnel telles que le Limousin dont je suis l'elu. Les agriculteurs de ces zones se sont en effet specialises dans l'elevage de broutards afin de profiter de l'atout essentiel de nos terres qui sont des prairies dans lesquelles toute autre production agricole est quasiment impossible. Ces eleveurs, qui se sont engages dans une politique de qualite et dont les veaux sont eleves sous la mere, avec une alimentation naturelle, subissent aujourd'hui de plein fouet la baisse de la consommation et celle des cours qui en decoule. Monsieur le ministre, quelles mesures entendez-vous prendre en faveur des eleveurs de broutards ? Ou en sont les negociations europeennes engagees a ce sujet ? (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique et du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre.)

M. le president. La parole est a M. le ministre de l'agriculture, de la peche et de l'alimentation.

M. Philippe Vasseur, ministre de l'agriculture, de la peche et de l'alimentation. Monsieur le depute, vous le savez mieux que personne compte tenu de la region qui est la votre, depuis des mois les eleveurs bovins sont confrontes a une crise exceptionnelle, d'une ampleur sans precedent.

Face a cette crise, le Gouvernement a multiplie les mesures depuis des mois. Je tiens d'ailleurs a souligner l'effort particulier que l'administration francaise a accompli pour que les decisions prises au mois de juin par le Conseil europeen soient tres rapidement mises en application et pour que les primes prevues soient payees. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la Republique.)

Monsieur le depute, j'ai quelque chose a vous annoncer: aujourd'hui, 16 octobre, 1,2 milliard ont ete verses par anticipation aux eleveurs au titre de la prime au maintien du troupeau vache allaitante et de la prime speciale bovins males. C'est le resultat de l'initiative prise par la France lors du Conseil europeen de septembre, pour degager sur le budget de 1997 les marges de manoeuvre dont nous aurons besoin pour de nouvelles aides. Je pense en particulier aux eleveurs de broutards qui sont particulierement touches. Je sais que la perspective des semaines a venir les inquiete. Je voudrai leur dire que nous avons obtenu de l'Europe une politique d'achats publics dont les modalites ont ete revues vendredi dernier et qui permettra de soutenir le marche. Par ailleurs, en septembre, la France a demande a la Commission de lui presenter, pour le Conseil qui aura lieu le 28 octobre, des propositions d'aides specifiques pour les eleveurs de broutards.

De mon cote, j'ai multiplie les interventions aussi bien aupres du commissaire Fischler qu'aupres des ministres des autres pays de l'Union europeenne. Nous prendrons le temps qu'il faudra. Nous y passerons des nuits s'il le faut, mais nous ne pouvons pas tolerer que l'Europe se separe sans avoir pris des decisions concernant les eleveurs de broutards.

Independamment de ce qui doit etre fait au niveau europeen, la France prendra ses responsabilites. Comme l'ont dit le President de la Republique et le Premier ministre, il est hors de question de laisser tomber les eleveurs, qui souffrent aujourd'hui d'une crise dont ils ne sont nullement responsables. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la Republique.)

Données clés

Auteur : [M. Renaudie Lucien](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1859

Rubrique : Elevage

Ministère interrogé : agriculture, pêche et alimentation

Ministère attributaire : agriculture, pêche et alimentation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 octobre 1996, page 5439

Réponse publiée le : 17 octobre 1996, page 5439

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 17 octobre 1996